



République du Bénin

\*\*\*\*\*

Présidence de la République

\*\*\*\*\*

Agence de Développement de Sèmè City

\*\*\*\*\*



## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

**STRUCTURE :** Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

**Objet :** Sélection d'un consultant individuel pour assurer l'animation du IMA STUDIO.

**Référence SIGMAP du marché :** PI\_DPIO\_100836

**Avis N° ...../ADSC/PRMP-DPIO/SP-PRMP/2025 du 18 MARS 2025**

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des ressources de l'État, afin de financer le projet SÈMÈ CITY, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un consultant individuel pour assurer l'animation du IMA STUDIO.
3. La présente procédure vise à sélectionner un consultant individuel chargé d'assurer la gestion technique, de l'animation et la valorisation du IMA STUDIO. IMA Studio est l'un des trois pôles du SCOP (Sèmè City Open Park). Il s'agit d'un studio audiovisuel entièrement équipée dédié à la création sonore et visuelle.
4. Le consultant aura pour responsabilité de mettre en place une organisation efficace du studio, accompagner les utilisateurs dans la prise en main des outils et veiller à la maintenance du matériel. Il travaillera également à structurer une offre de services, à organiser des formations et à promouvoir le studio pour attirer une communauté d'utilisateurs variés.
5. Plus spécifiquement, le consultant recruté devra :
  - Assurer la gestion technique et la maintenance du studio en garantissant son bon fonctionnement ;
  - Mettre en place une structure organisationnelle et un système de réservation des équipement et espaces du studio ;
  - Organiser et animer des formations sur les outils audiovisuels et accompagner les porteurs de projets dans la production de contenus ;
  - Développer des formats audiovisuels innovants et favoriser l'émergence d'une communauté de créateurs ;
  - Promouvoir le studio à travers une stratégie de communication digital et événementielle ;



- Identifier et développer des partenaires stratégiques pour renforcer l'impact du studio et assurer sa pérennité financière ;
  - Assister au déploiement du service du Digital Learning Lab à travers la réalisation de contenu (capsules, vidéo, etc.) à caractère pédagogique ;
  - Participer à la structuration de l'offre de service du IMA STUDIO.
6. Le délai de réalisation de la mission est d'un (01) an.
  7. Les candidats individuels intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ ou les contrats antérieurs en relation avec le domaine des prestations).
  8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
  9. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans les tableaux des critères de sélection.
  10. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des notes obtenues par les candidats.

Le candidat le plus qualifié et inscrit sur la liste restreinte sera invité à la négociation du marché. En cas d'échec des négociations avec le consultant présélectionné, le consultant suivant immédiatement sera invité à son tour à la négociation jusqu'à l'épuisement de la liste.

L'Autorité Contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

**BON A LANCER  
CCMP/PR**



11. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous critère d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	<p>✚ Être titulaire d'un diplôme de Bac+2 minimum dans l'un des domaines ci-après : audiovisuel, communication digitale, médias interactifs ou domaine connexe : <b>15 points</b></p> <p>✚ Justifier d'une formation complémentaire en post-production, captation vidéo ou mixage audio appréciée par une attestation/certificat ou tout document tenant lieu : <b>10 points</b></p>	<p>Diplôme/attestation de diplôme (copie légalisée ou copie certifiée conforme suivant la législation du pays du soumissionnaire),</p> <p>Copie du certificat /attestation justifiant la formation requise.</p>
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de la première mission du consultant	30	<p>Avoir au moins 3 ans d'expériences générales en audiovisuel, ou en communication digitale, ou en média interactif : <b>20 points</b></p> <p>Expériences comprises entre 2 et 3 ans (inférieur à 3 ans) : <b>15 points</b></p> <p>Expérience comprise entre 1 an et 2 ans (inférieure à 2 ans) : <b>10 points</b></p> <p>Moins d'un an expérience= 0 point</p>	<p>Fournir les copies légalisées ou copies conforme à l'original des attestations de bonne fin d'exécution, de bonne exécution, attestation de travail ou tout autre document justificatif probant.</p> <p><b>NB :</b> Le consultant doit joindre son CV détaillé mentionnant les expériences justifiées. Les expériences justifiées ne seront prises en compte que</p>

**BON A LANCER  
CCMP/PR**

		<p>et</p> <p>Rapporter la preuve de la maîtrise des logiciels et outils de production audiovisuel (Adobe Première Pro, After Effects, DaVinci Resolve, Avid Media Composer, Pro Tools, etc ) : <b>10 points</b></p>	<p>si elles sont mentionnées dans le CV.</p>
<p><b>3. Expériences spécifiques dans le domaine de la mission</b></p>	<p>45</p>	<p>Avoir réalisé au moins deux (02) missions prouvées en réalisation de vidéo (captation, cadrage et montage de vidéo) : <b>15 points par mission prouvée pour un total de 30 points</b></p> <p>Avoir organisé ou animé au moins un atelier sur la production audiovisuelle : <b>15 points</b></p>	<p>Fournir les copies légalisées ou conformes à l'originale des Attestations de bonne fin d'exécution, attestations ou certificats de travail, attestation de bonne exécution, attestation de service fait ou toute autre preuve d'expériences correspondantes (en copie légalisée) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats ou conventions correspondants (copie simple)</p> <p>NB :</p> <p>Le consultant doit joindre son CV détaillé mentionnant les expériences justifiées. Les expériences justifiées ne seront prises en compte que si elles sont mentionnées dans le CV.</p>
<p>TOTAL</p>	<p><b>100 points</b></p>	<p>-</p>	

**BON A LANCER  
CCMP/PR**

# BON A LANCER CCMP/PR

**NB : le consultant devra avoir une excellente maîtrise du français (oral et écrit) et une bonne connaissance de l'anglais. La connaissance des langues locales serait appréciée.**

12. La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) points.

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé le plus de missions spécifiques sera privilégié.**

**On entend par missions spécifiques toutes missions prouvées en captation, cadrage ou réalisation de vidéo.**

13. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessous : Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052". à Cotonou, tél : (+229) 21 36 88 15, E-mail : [sc.prmp@semecity.com](mailto:sc.prmp@semecity.com), et prendre connaissance du document d'avis à manifestation d'intérêt au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrables de 8h 30 minutes à 12h 30 et de 14h à 17h 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le candidat.

14. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du .....19 MARS 2025.....2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, E-mail : [sc.prmp@semecity.com](mailto:sc.prmp@semecity.com) .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que la candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

15. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard le 07 AVR 2025 à 10 heures 00 minute.

**Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

**BON A LANCER  
CCMP/PR**

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ADSC sise au rez de chaussée le 01 AVR 2025 à 10 heures 30 minutes.

16. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité Contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le, 10 MARS 2025

**Mondoukpè H. FADONUGBO**  
PRMP/ADSC